COMMUNE DE LUSSY

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

*PLAN DES DONNEES DE BASE

*PLAN DES LIMITES DE CONSTRUCTIONS

Echelle 1:5'000

Soumis à l'enquête publique du......

Au nom du Conseil communal:

La Secrétaire : Le Syndic:

Adopté par le Conseil communal de Lussy

Au nom du Conseil communal:

La Secrétaire :

Approuvé par la Direction des travaux publics

Fribourg, le 18 AUUT 1999

Le Syndic :

Le Conseiller d'État, Directeur

URBAPLAN

Plan fourni à titre d'information, non-soumis à la procédure de légalisation

COMMUNE DE LUSSY

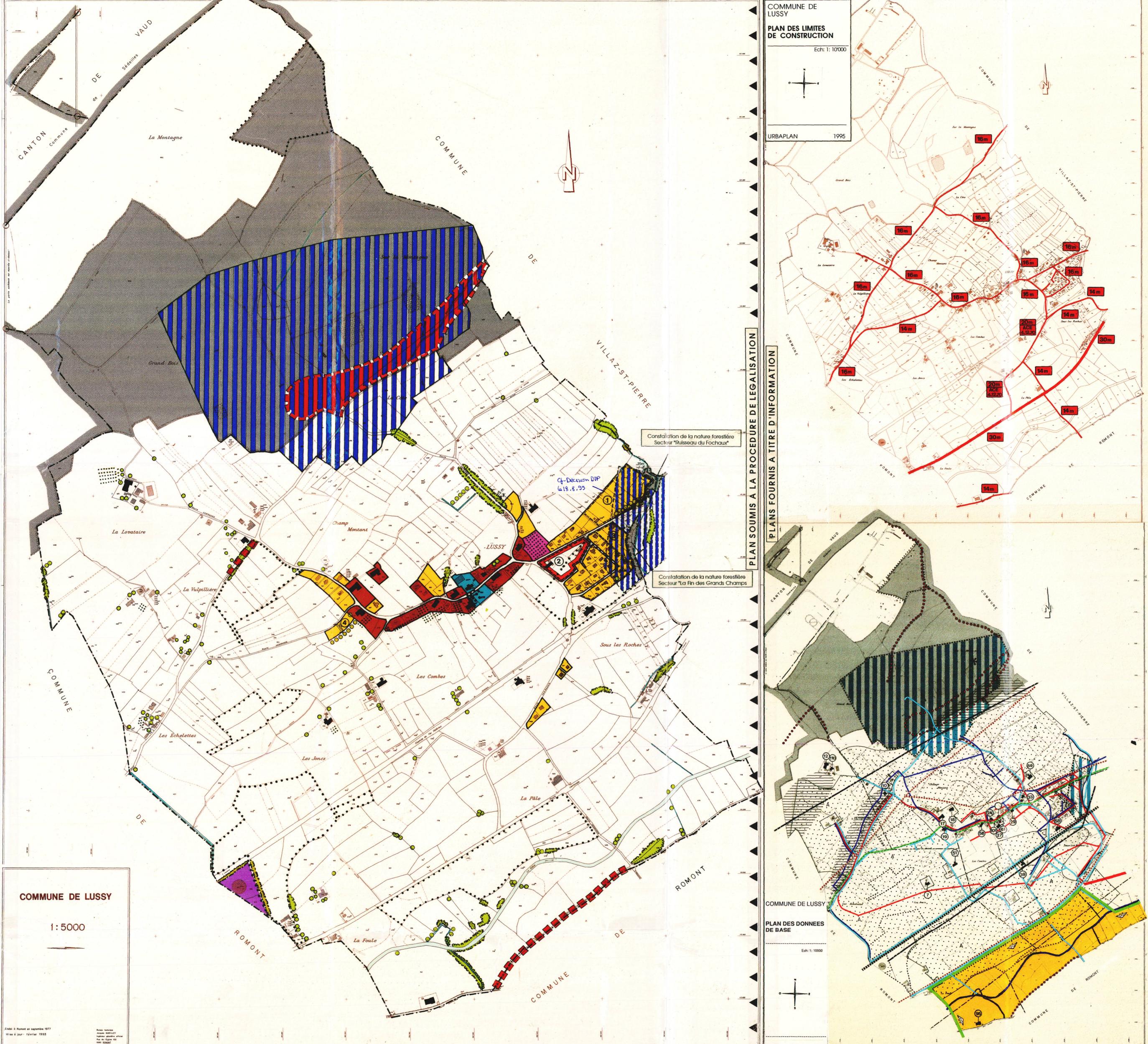
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES Ech 1: 5'000 TYPES DE ZONES Zone de village A ZCV A Zone résidentielle à moyenne densité Zone résidentielle à faible densité Zone d'intérêt général Zone de stokage d'hydrocarbures Zone de protection de la Grand-Route Fribourg-Romont ZP IVS (c.f. art. 21 RCU et fiche de mesure n °12) Zone de protection des eaux souterraines approuvée ZP EAU Zone agricole Zone forestière MESURES D'AMENAGEMENT Végétation à renforcer, à planter Première étape Deuxième étape Plan d'aménagement de détail à établir (c.f. art. 17 RCU et fiche de mesure n°10) Plan d'aménagement de détail à établir (plan de groupement c.f. art. 16 RCU et fiche de mesure n°11) Plan d'aménagement de détail "Le Quartz"(périmètre modifié) (approuvé par le C.E. le 11.09.1979) MESURES DE SAUVEGARDE Périmètres archéologiques MESURES DE PROTECTION ○ ::: ○ Végétation mise sous protection Biens culturels immeubles mis sous protection (c.f. fiche de mesure n° 9)

Zone de protection des eaux souterraines provisoire

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Limites communales

Cours d'eau



COMMUNE DE LUSSY PLAN DES LIMITES DE CONSTRUCTIONS * Ech: 1: 10'000 LEGENDE ROUTES CANTONALES ROUTES COMMUNALES CHEMINS AGRICOLES LIMITES DE CONSTRUCTIONS SELON ARTICLE 116 LR. DISTANCE ENTRE LIMITES DE CONSTRUCTIONS LIMITES DE CONSTRUCTIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Plan fourni à titre d'Information, non-soumis à la procédure de légalisation

DISTANCE ENTRE LIMITES DE CONSTRUCTIONS

DATE DE L'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ETAT

LEGENDE DU PLAN DES DONNEES DE BASE

Ech. 1: 10'000 PAYSAGES ET SITES LIMITE ET NUMERO DE SITE NATUREL SITE D'INTERET PAYSAGER DEGRES II ++++++ LIGNE DE CRÊTE **AGRICULTURE** SURFACES D'ASSOLEMENT CONSTRUCTIONS, SITES BÂTIS (4) CONSTRUCTIONS FIGURANT AU RECENSEMENT DES BIENS CULTURELS IMMEUBLES ARCHEOLOGIE PERIMETRE DU SITE ARCHEOLOGIQUE OOOOOOOO CHEMIN HISTORIQUE SELON IVS **ELEMENT DU PAYSAGE ROUTIER SELON IVS** PROTECTION DES EAUX ZONE "S" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERAINES APPROUVEE ZONE "S" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERAINES PROJETEE

GLISSEMENT DE TERRAIN

SECTEUR DE GLISSEMENT DE TERRAIN POSSIBLE **TOURISME**

CIRCUIT CYCLOTOURISME BALISE

INFRASTRUCTURES

CÂBLE EEF 17 KV SOUTERRAIN

CÂBLE DE TÉLÉCOMMUNICATION ADDUCTION D'EAU

COLLECTEURS COMMUNAUX COLLECTEUR INTERCOMMUNAL